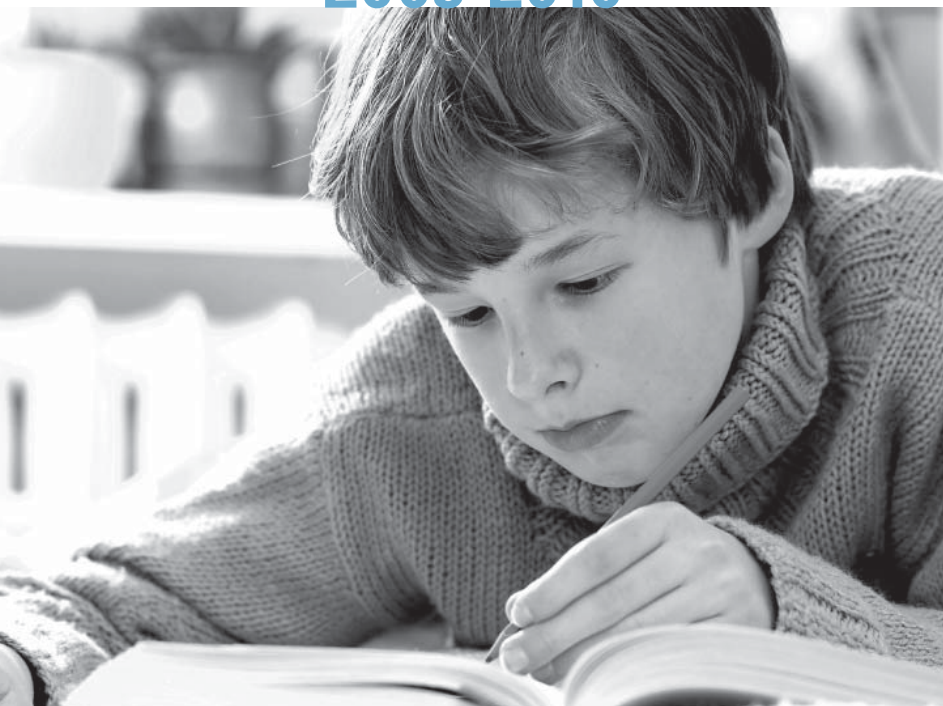




**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

Rapport annuel 2009-2010



MISSION DE L'ORDRE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec,
un organisme régi par le *Code des professions*,
a pour mission d'assurer la protection du public
au regard du domaine d'exercice de ses membres,
soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre soutient le développement de la compétence
des orthophonistes et audiologistes et
surveille l'exercice professionnel de ses membres.

Il voit à favoriser l'accessibilité du public à des services de qualité;
ce faisant, il contribue à l'intégration sociale des individus et
à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise.

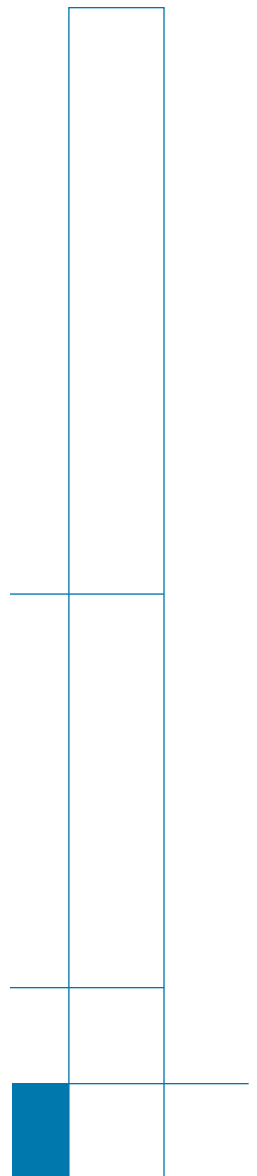


TABLE DES MATIÈRES			
-------------------------------	--	--	--

1

Lettres de présentation	2
Rapport de la présidente et directrice générale	3
Composition du conseil d'administration	6
Rapport du conseil d'administration	7
Rapport du comité exécutif	9
Prix et distinctions	10
Tableau des membres	11
Rapport du comité d'admission	13
Rapport du comité de l'inspection professionnelle	17
Rapport du syndic	20
Rapport du conseil de discipline	21
Rapport du comité de révision des équivalences	21
Rapport du comité de révision des plaintes	21
Rapport du comité de la formation	22
Rapports des comités facultatifs et <i>ad hoc</i>	23
Le personnel de l'Ordre	26
États financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2010	27

ÉDITEUR

Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec
235, boul. René-Lévesque Est • bureau 601
Montréal (Québec) H2X 1N8
Téléphone : 514 282-9123
Sans frais : 1 888 232-9123
Télécopieur : 514 282-9541
Courriel : info@ooaq.qc.ca
Site web : www.ooaq.qc.ca

CONCEPTION ET MISE EN PAGES

Sylvie Roberge,
secrétaire aux communications

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 978-2-9808419-9-6

LETTRES DE PRÉSENTATION

2

Montréal, octobre 2010

Monsieur Yvon Vallières
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec pour l'exercice se
terminant le 31 mars 2010.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression
de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Marc Fournier, Ministre de la Justice
Ministre responsable de la Réforme des institutions
démocratiques et de l'Accès à l'information

Montréal, octobre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier
Ministre de la Justice
Ministre responsable de la Réforme des institutions
démocratiques et de l'Accès à l'information

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre
le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec pour la période se terminant
le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de
ma considération respectueuse.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste
Présidente et directrice générale

Montréal, octobre 2010

Maître Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter
le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec pour la période se terminant
le 31 mars 2010.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président,
l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste
Présidente et directrice générale



Photo : NathB., photographie

La présidente et directrice générale
Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste

«Une organisation en transformation dans un monde en évolution» serait une bonne façon de résumer la dernière année de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ). Après avoir dressé un portrait des forces et des défis de l'organisation et s'être entouré de collaborateurs de confiance, l'OOAQ est entré dans une phase active de réorganisation. Une vision renouvelée de la culture organisationnelle et un resserrement des activités en lien avec la mission première de l'Ordre permettront de développer une organisation performante, dotée de processus rigoureux et cohérents, bien intégrée au sein du système professionnel et adaptée aux enjeux contemporains.

Les mesures développées afin de doubler le nombre de membres de l'Ordre au cours des quinze prochaines années permettront une meilleure offre de services en orthophonie et en audiologie pour la population du Québec. Cet accroissement significatif favorisera le développement de nouveaux rôles pour les professionnels : experts, chercheurs, formateurs, mentors, gestionnaires, etc. De nouvelles formes de pratique tels l'intervention à distance, le service de dépannage ponctuel en régions éloignées et la pratique privée connaîtront également un essor. Le profil caractéristique des membres, avec une clientèle majoritairement féminine (87 % en audiologie et 97 % en orthophonie) et un âge moyen s'approchant de plus en plus de la trentaine, amène son lot de défis en matière de conciliation famille-travail et d'accessibilité aux services. Finalement, le rajeunissement des membres et l'évolution des médias sociaux exigeront une révision complète des modes de communications internes et externes.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET SAINNE GESTION À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Au cours des derniers mois, la gestion des défis organisationnels a occupé une place prépondérante. En septembre 2009, la décision du conseil d'administration de confier l'intérim de la direction générale à la présidence a été l'occasion d'amorcer divers travaux dans une démarche encadrée par des valeurs de saine gestion et la philosophie sous-tendant la méthode *LEAN Healthcare*. Ainsi, le défi de devoir remplacer près de la moitié du personnel en raison de départs à la retraite s'est transformé en une opportunité de revoir en profondeur la structure de la permanence de façon à répondre plus adéquatement aux besoins de l'organisation. La dotation des postes se poursuivra au cours du prochain exercice financier avec la mise sur pied d'une équipe de gestion, le regroupement du personnel en unités de travail thématiques, la révision des descriptions de tâches et titres de fonction ainsi que la révision des échelles salariales et conditions de travail. Ces dernières mesures favoriseront notamment l'attraction et la rétention du personnel.

Cette réflexion stratégique, ainsi que différentes orientations prises à la gouvernance, ont permis d'améliorer significativement la situation financière de l'organisation par rapport au dernier exercice. L'accroissement du nombre de membres au cours des prochaines années contribuera également à consolider le bilan de l'OOAQ et permettra la mise en œuvre de différents projets de développement visant à réaliser plus efficacement la mission de l'Ordre.

Enfin, le changement de la base de données, étape délicate s'il en est une, a nécessité les efforts de plusieurs membres de l'équipe. Ce nouvel outil permettra notamment d'obtenir des statistiques plus précises et le développement d'un nouveau site Internet comportant des fonctionnalités telles que le renouvellement et le paiement de la cotisation en ligne ainsi que la mise à jour d'un profil personnalisé pour chaque membre. L'amélioration des processus de gestion documentaire et de la sécurité du réseau informatique seront également des dossiers prioritaires au prochain exercice.

ÉTHIQUE À LA GOUVERNANCE

Accompagné d'un conseiller en éthique et gouvernance, le conseil d'administration a poursuivi sa formation ainsi qu'une démarche rigoureuse visant à revoir ses processus et celui de ses comités. Des travaux ont été entrepris pour modifier la préparation et le déroulement des assemblées afin de favoriser la prise de décisions éclairées. Les travaux réglementaires visant à réduire la composition du conseil d'administration (PL 75) ont été complétés. Compte tenu du nombre de membres de l'Ordre, l'entrée en vigueur de règlements modifiés permettra l'abolition du comité exécutif et un retour progressif vers un conseil d'administration à huit membres, tout en maintenant la représentation régionale. Cette formule, plus avantageuse pour l'organisation, permettra de favoriser une meilleure formation et une plus grande imputabilité des administrateurs. Le prochain exercice financier sera une année transitoire durant laquelle le conseil d'administration passera d'abord à douze membres et le comité exécutif sera maintenu.

Le conseil d'administration a débuté ses travaux de développement de politiques avec le dossier des comités. Il souhaite mettre de l'avant une culture de justice préventive par une dotation judicieuse et une formation accrue des membres des comités obligatoires. Dans la foulée des travaux visant à développer un *Projet de Règlement sur les autorisations légales d'exercer les professions d'orthophonistes et d'audiologistes hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*, le processus a débuté avec les membres du comité d'admission. Ceux-ci ont adhéré à la démarche avec rigueur et enthousiasme. Les travaux se poursuivront avec le C.I.P. au prochain exercice dans le but de moderniser notamment les outils et les règlements ainsi que les procédures du comité. De nouvelles dispositions visant à réduire le nombre de comités facultatifs, à favoriser une plus grande reddition de comptes et davantage de cohérence avec la mission de l'organisation seront également mises de l'avant. Au cours du prochain exercice, le conseil d'administration prévoit procéder à une révision des orientations stratégiques de l'organisation.

COMMUNICATIONS ET RELATIONS
PUBLIQUES

Cette année, les relations interprofessionnelles ont été à l'honneur et il y a de quoi se réjouir. La collaboration de l'OOAQ avec l'Ordre des audioprothésistes, l'Association d'oto-rhino-laryngologie et de chirurgie cervicofaciale et les associations d'usagers pour former la *Coalition en santé auditive* est certainement un moment fort. Les rencontres se sont également poursuivies avec l'Ordre des audioprothésistes ainsi qu'avec l'Association des

orthopédaugues du Québec. Dans le dossier du *Projet de Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL 21)*, l'OOAQ a présenté ses préoccupations devant la Commission des institutions en juin 2009. Suite à l'adoption du projet de loi, dans lequel les membres de l'OOAQ se voient attribuer deux nouvelles activités réservées, l'Ordre a participé de façon constructive aux travaux de rédaction d'un guide interprétatif consensuel avec les autres ordres concernés.

En ce qui concerne la mobilité de la main-d'œuvre, l'OOAQ a poursuivi ses travaux grâce au soutien du *Fonds d'aide à la mobilité de la main-d'œuvre (FAMMO)*. Dans le dossier de l'Entente France-Québec, la présidente et le secrétaire de l'Ordre se sont rendus à Paris en avril 2010 pour une rencontre exploratoire avec les autorités compétentes. En ce moment, la profession d'audiologiste n'existe pas en France, mais des travaux auxquels l'OOAQ collabore sont poursuivis en ce sens. En ce qui concerne la profession d'orthophoniste, il subsiste un écart significatif de plus de deux ans entre les titres de formation et les champs de pratique qui n'a pas permis, à ce jour, de signer une ARM. Dans la foulée de l'Accord de Bologne, les autorités françaises poursuivent cependant des travaux d'uniformisation du programme de formation entre les universités et le rehaussement de la formation au niveau de la licence. La tenue d'une 8^e mission de recrutement d'orthophonistes en Belgique, organisée avec l'appui de Recrutement Santé Québec, a permis l'arrivée de 20 nouvelles orthophonistes au cours de l'année. Les missions de recrutement constituent toujours la principale source des dossiers concernant la mobilité de la main-d'œuvre.

Par ailleurs, l'OOAQ a poursuivi ses travaux avec l'*Alliance canadienne des ordres en orthophonie et audiologie (CAR)*, dans le but d'uniformiser les critères d'admission et de contrôle de la pratique, d'un océan à l'autre. Plusieurs rencontres ont eu lieu durant l'année. Les mesures d'exception demandées par l'OOAQ ont été refusées.

En matière de formation, l'OOAQ a été présent aux activités d'information et de formation sur des sujets divers organisées par l'Office des professions et le Conseil interprofessionnel du Québec, notamment le *Colloque des dirigeants des ordres*. L'Ordre a participé au colloque interdisciplinaire en santé. Les activités de formation continue aux membres ont culminé avec la tenue d'un colloque de trois jours portant sur le langage écrit à l'intention des orthophonistes. Les audiologistes ont quant à eux poursuivi leur formation continue en ligne sur l'évaluation globale des besoins et la prothèse auditive. Un comité scientifique a également été formé afin d'élaborer la programmation du contenu d'un colloque de 3 jours portant sur les troubles du spectre de l'autisme qui se tiendra en novembre 2010. Comme chaque année, l'Ordre a contribué à la formation des étudiants en orthophonie et audiologie des universités québécoises en ce qui concerne le système professionnel québécois et de la tenue de dossiers. L'Ordre a fait partie du comité scientifique de la *Journée de réflexion sur les guides de pratique*, organisée par l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (AETMIS) et du comité organisateur du congrès annuel de l'Association québécoise des troubles d'apprentissage (AQETA).

L'OOAQ a été présent tout au long de l'année dans différents médias à propos de sujets variés notamment la dysphasie, la dyslexie et la dysorthographe, le bégaiement, l'aphasie, l'accessibilité aux services en orthophonie et en audiologie. En mai, pour le mois de la communication, la 6^e *Journée sans bruit* dans les écoles primaires a reçu une large couverture médiatique. Les questions entourant les méfaits du bruit : écoute de la musique amplifiée chez les adolescents ainsi que le bruit de voisinage et aéroports ont également retenu l'attention. L'OOAQ a souligné par voie de communiqué l'annonce du déploiement d'un programme de dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés.

Au cours du prochain exercice financier, une attention particulière sera accordée au développement d'un nouveau site Internet. Une consultation auprès des membres permettrait également d'optimiser les modes de communications internes.

GRANDIR ENSEMBLE

Au moment d'écrire ces lignes, le processus électoral a confirmé la présidence actuelle pour un mandat de trois ans débutant en septembre 2010. Cette situation permettra la poursuite de nombreux travaux entrepris et favorisera le développement d'une réputation d'excellence pour l'organisation et la consolidation de relations interprofessionnelles harmonieuses.

Ce rapport a été préparé en conformité avec le *Code des professions* et le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*. Merci sincère aux membres de l'Ordre pour leur confiance ainsi qu'aux administrateurs, membres de comités, bénévoles et employés pour leur contribution exceptionnelle au cours de cette année marquée par le sceau du changement.

La présidente et directrice générale,



Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

6

Au cas de vacance au poste de président élu au suffrage universel des membres, celui-ci est remplacé pour la durée non écoulée de son mandat par l'un des administrateurs élus désigné par le Conseil d'administration. C'est ainsi que madame Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, a été élue par le Conseil d'administration de l'OOAQ pour occuper la fonction de présidente à partir du 15 septembre 2008. La présidence de l'OOAQ étant élue au suffrage universel des membres de l'Ordre, le 1^{er} avril 2010, madame Marie-Pierre Caouette a été élue par acclamation pour un mandat de trois ans débutant en septembre 2010.

Au 31 mars 2010, la présidente était appuyée de 13 administrateurs élus et de 3 administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec. Vous trouverez ci-dessous les membres du Conseil d'administration 2009-2010 de l'OOAQ avec la date de leur entrée en fonction et la région qu'ils représentent. Le mandat des administrateurs est d'une durée de 3 ans. Il n'y a pas de limite de renouvellement de mandat pour la présidence et pour les administrateurs.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Nom	Région	Début du 1 ^{er} mandat
Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, présidente et directrice générale	Sud	22 septembre 2006 (1 ^{er} mandat)
Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, trésorière	Sud	2 avril 2004 (2 ^e mandat)
Isabelle Bélanger, orthophoniste	Sud	15 septembre 2008 (1 ^{er} mandat)
Chantale Larocque, orthophoniste	Nord	27 septembre 2002 (3 ^e mandat)
Natalie Vertefeuille, orthophoniste	Ouest	12 septembre 2008 (1 ^{er} mandat)
Nellie Frenette, orthophoniste	Montréal	12 septembre 2008 (1 ^{er} mandat)
Claude-Anne Turmel, audiologiste	Montréal	28 septembre 2007 (1 ^{er} mandat)
François Bergeron, audiologiste	Centre	28 septembre 2007 (1 ^{er} mandat)
Danièle Paquette, orthophoniste	Centre	22 septembre 2006 (2 ^e mandat)
Ruth Gesser, orthophoniste	Montréal	22 septembre 2006 (2 ^e mandat)
Sophie Waridel, audiologiste et vice-présidente	Ouest	22 septembre 2006 (1 ^{er} mandat + prolongation 1 an)
Ginette Lafleur, audiologiste	Nord	22 septembre 2006 (2 ^e mandat)
Michelyne Hubert, orthophoniste	Montréal	22 septembre 2006 (1 ^{er} mandat + prolongation 1 an)
Isabelle Ducharme, orthophoniste	Montréal	22 septembre 2006 (2 ^e mandat)

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Claude Langlais	18 juin 2004	(2 ^e mandat)
Jean-Pierre Tremblay	22 septembre 2006	(2 ^e mandat)
Suzanne Bouchard	12 septembre 2008	(1 ^{er} mandat)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7

Le conseil d'administration (CA) est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements et d'exercer le mandat de protection du public. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sous réserve de ceux qui sont du ressort des membres réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le CA a tenu 4 réunions ordinaires et 2 réunions extraordinaires par téléphone. Il a également participé à une session de formation avec un consultant en éthique et gouvernance. Il a entériné au total 67 résolutions dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont présentées ci-après.

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre a eu lieu de 18 septembre 2009 à Montréal.

NOMINATIONS

- Nomination de la présidente de l'Ordre à titre de directrice générale par intérim.
- Nomination d'un secrétaire et d'un secrétaire substitut.
- Nomination des membres du comité exécutif (CE).
- Nomination des délégué et délégué substitut au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Nomination des membres des jurys pour le *Prix Germaine-Huot 2009* et le *Prix Cardozzo-Coderre 2009*.

RÈGLEMENTATION

- Adoption du projet d'ordre du jour, de la date, de l'heure et du lieu de l'assemblée générale annuelle 2009.
- Adoption et soumission pour approbation à l'Office des professions des trois règlements suivants :
 - * *Règlement modifiant le règlement sur les affaires du conseil d'administration, le comité exécutif et les assemblées générales de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*
 - * *Règlement modifiant le règlement sur les élections de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*
 - * *Règlement abrogeant le règlement sur la représentation régionale au conseil d'administration de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*

FINANCES

- Adoption du rapport financier vérifié du 31 mars 2009.
- Adoption du budget 2009-2010.
- Recommandation à l'assemblée générale d'augmenter la cotisation annuelle d'une valeur correspondant à l'Indice des prix à la consommation (IPC), soit 2 %.
- Recommandation à l'assemblée générale de reconduire la nomination du vérificateur général pour un an.
- Mise à jour des personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de l'Ordre.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8

ADOPTION DE PRINCIPES ET PRISES DE POSITION

- Adoption du document présenté à l'Office des professions du Québec concernant la position de l'OOAQ dans le contexte de la rédaction du guide interprétatif du *Projet de loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines (PL 21)*.
- Mandater la présidente et directrice générale pour revoir la structure de la permanence et le plan d'effectifs dans le contexte du départ à la retraite prochain de près de la moitié du personnel.
- Adoption du principe de macrostructure présenté par la présidente et directrice générale dans le cadre des travaux de restructuration de la permanence.
- Mandater la présidente et directrice générale pour poursuivre les travaux de restructuration de la permanence en considérant les impacts humains et l'autoriser à recourir aux services d'un consultant, dans le respect de la capacité de payer de l'Ordre.
- Revoir la politique de rémunération des employés de l'Ordre et membres de comités lorsque la révision des tâches sera complétée.
- Appuyer la décision de la présidente et directrice générale de suspendre avec solde un employé de la permanence.
- Mandater la présidente et directrice générale pour négocier l'entente tripartite entre l'OOAQ, la Fondation en recherche en orthophonie et audiologie (FEROA) et la donatrice principale concernant les dispositions relatives aux dettes de la FEROA à sa dissolution.
- Adoption de l'entente tripartite et mandat confié à la présidente et directrice générale de signer l'entente au nom de l'Ordre.

COMMUNICATION

- Adoption des thèmes 2010 pour les 4 numéros de la revue scientifique *Fréquences*.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Adoption du programme d'inspection professionnelle 2009-2010.

PRIX ET MOTIONS DE FÉLICITATIONS

- Le *Prix Germaine-Huot 2009* a été décerné à monsieur Louis Beaulieu, orthophoniste et président sortant de l'OOAQ, pour ses réalisations à la présidence et à la direction générale de l'Ordre (1996-2008).
- Motion de félicitations aux membres du comité du *Programme de mise à niveau et de perfectionnement en aide auditive (M.à.p.)*, programme de formation continue à l'intention des audiologistes comportant 35 modules de formation en ligne, pour le travail remarquable et la grande qualité du produit réalisé.
- Revoir la stratégie entourant le *Concours Villes et villages paisibles* afin de favoriser un plus grand nombre de mises en candidature et d'atteindre l'objectif de sensibilisation de la population et des élus ainsi que la promotion de saines initiatives.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

9

MEMBRES

Marie-Pierre Caouette, orthophoniste, *présidente*
 Sophie Waridel, audiologiste, *vice-présidente*
 Sylvie A. Bilodeau, audiologiste, *trésorière*
 Danièle Paquette, orthophoniste
 Claude Langlais, administrateur nommé

Le comité exécutif (CE) gère les affaires courantes de l'Ordre et exerce, à cette fin, les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués en vertu du *Code des professions*.

Le CE a tenu 11 réunions ordinaires, dont 1 par téléphone, et une réunion extraordinaire par téléphone. Il a également tenu 5 sessions de travail, dont une pour la préparation du budget annuel et, entre décembre 2009 et mars 2010, quatre avec un conseiller en éthique et gouvernance. Le CE a adopté 131 résolutions dont les principales, toutes dûment proposées et appuyées, sont listées ci-après.

NOMINATIONS

- Membres du comité de révision des équivalences, suite à l'entrée en vigueur du *Règlement modifiant le Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- Secrétaire du comité d'admission.
- Membres du groupe de réflexion en surdité professionnelle.
- Membres du comité de l'EREF, dont le mandat est de faire un état de la situation concernant l'utilisation de l'*Examen de reconnaissance d'une équivalence de la formation*.
- Expert pour procéder à une inspection particulière sur la compétence, en vertu du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.
- Secrétaire du conseil de discipline.
- Présidente du comité d'admission.

RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Adoption du budget 2009-2010.
- Sur avis juridique, conclure une entente tripartite entre l'OOAQ, la Fondation en recherche en orthophonie et audiologie (FEROA) et la donatrice principale concernant les dispositions relatives aux dettes de la FEROA à sa dissolution.

- Nomination au poste de secrétaire de l'Ordre.
- Appuyer la décision de la présidente et directrice générale de suspendre avec solde un employé de la permanence.
- Appuyer le projet de la présidente et directrice générale de mettre en place une politique de reconnaissance des employés et d'encadrer les dépenses liées aux activités à caractère social.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

- Imposition d'un stage de perfectionnement à un membre ayant fait défaut de s'inscrire au Tableau pendant plus de cinq ans.

TABLEAU DE L'ORDRE

- Délivrance de permis aux nouveaux membres et réinscription de membres.
- Délivrance et renouvellement de permis restrictifs temporaires.
- Accord ou refus des équivalences de diplôme et de la formation.
- Radiation de membres pour différents motifs.

FINANCES

- Ouverture d'un compte chez *Valeurs mobilières Desjardins* afin d'obtenir un taux d'intérêt optimal pour les placements de l'Ordre.
- Négociation avec la compagnie Dale, Parizeau, Morris, Mackenzie en vue du renouvellement du contrat d'assurance médicaments et maladies pour les membres.

CONTENTIEUX

Demande d'un avis juridique concernant la propriété intellectuelle des travaux de membres de comités *ad hoc* souhaitant publier en leurs noms.

DIRECTION GÉNÉRALE

Retenir les services d'une firme spécialisée pour le processus de sélection dans le cadre de la création du nouveau poste de directeur des services professionnels.

PRIX ET DISTINCTIONS

10



Prix Germaine-Huot 2009

Louis Beaulieu, récipiendaire

Dans l'ordre habituel :

M. Louis Paré, représentant de Dale, Parizeau, Morris, Mackenzie ; la présidente et directrice générale de l'OOAQ, Mme Marie-Pierre Caouette ; Mme Édith Beaulieu, orthophoniste et mère de Louis, diplômée de la première cohorte d'orthophonistes-audiologistes au Canada ; M. Louis Beaulieu, récipiendaire du prix et Mme Germaine Huot, C.M., C.Q., M.A., pionnière de la profession.

Prix Cardozo-Coderre 2009

Mme Mylène Arsenault, orthophonie, Université Laval

Mme Laurence St-Denis Dugas, orthophonie,
Université de Montréal



Motion de félicitations

Le comité *M.à.p.*

Dans l'ordre habituel :

Mme France Lacombe,
M. Manuel Charbonneau, et
Mmes Sylvie Lepage-Gagnon,
Martine Gendron,
Louise Perreault et
Liliane Brunetti,
tous sont audiologistes.

H = homme / F = femme

[illegible]

TABLEAU DES MEMBRES

12

Permis selon la catégorie au 31 mars 2010

Audiologiste	326
Orthophoniste	1 749
Orthophoniste-audiologiste	17 ¹
Total	2 092
Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	16 ²

¹ Ce nombre n'est pas comptabilisé au total des orthophonistes

² Ce nombre est déjà calculé dans les tableaux des permis temporaires

Pour l'exercice 2009-2010, les montants de cotisation payables au 1^{er} avril 2009 se répartissaient comme suit, selon la classe de membres établie aux fins de la cotisation

membre régulier	601,80 \$	membre retraité	150,45 \$
membre externe	300,90 \$	membre invalide	150,45 \$
membre associé	451,35 \$	membre émérite	nil
membre étudiant	300,90 \$		

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2009

Membres inscrits au Tableau le 31 mars 2009	1 987		
	O	A	O-A
Permis délivrés et inscriptions	101	19	120 ¹
Membres réinscrits	11	0	11
Permis temporaires et inscriptions	11	1	12
Autorisations spéciales (art. 39)	0	0	0
Radiations au Tableau	32	6	-38
Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2010	2 092		

¹ Au total, il y a eu 132 premières inscriptions.

MOTIFS DE RADIATION :	O	A	O-A	Total
N'a pas satisfait aux exigences de l'OQLF	1	0	0	1
démissions	22	6	0	28
départ-extérieur	6	0	0	6
non-paiement	3	0	0	3
Total	32	6	0	38

ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE CONTRE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie - Exemples	Montant prévu de la garantie		
	Nombre de membres	par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	1 246	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption en vertu de l'article 2	846	0	0

Répartition des classes de membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie - Exemples			Montant prévu de la garantie	
	Classes de membres	Nombre de membres	par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance	Régulier	1212	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Régulier	644	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Temporaire	17	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	TemporaireP	10	0 \$	0 \$
Contrat d'assurance	Externe	17	1 000 000 \$	2 000 000 \$
Exemption	Externe	8	0 \$	0 \$
Exemption	Émérite	4	0 \$	0 \$
Exemption	Retraité	19	0 \$	0 \$
Exemption	Invalide	20	0 \$	0 \$
Exemption	Étudiant	10	0 \$	0 \$
Exemption	Associé	51	0 \$	0 \$
Exemption	Associé (P)	80	0 \$	0 \$

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

13

MEMBRES

Carolyn Cronk, orthophoniste, *présidente du comité*
 Éric Bégin, audiologiste
 Marthine Brazeau, audiologiste
 Louise Duchesne, orthophoniste
 Julie Klein, orthophoniste
 Natacha Trudeau, orthophoniste
 Carmen Phénix, orthophoniste, *secrétaire du comité*

RÉUNIONS (10)

20 avril 2009	21 octobre 2009
3 juin 2009	12 novembre 2009
22 juin 2009	9 décembre 2009
19 août 2009	19 janvier 2010
16 septembre 2009	31 mars 2010

MANDAT

- Étudier les dossiers des candidats diplômés à l'étranger et faire les recommandations au conseil d'administration concernant l'équivalence de leur diplôme ou de leur formation.
- Étudier les dossiers des candidats ne possédant pas de diplôme terminal de 2^e cycle en orthophonie ou en audiologie, mais demandant à faire reconnaître équivalente leur formation à la suite d'études dans le domaine et à une expérience pertinente de 5 ans. Faire les recommandations au conseil d'administration.
- Étudier les dossiers des candidats, détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie décernée par une université québécoise ou canadienne, demandant une première admission à l'OOAQ tout en ayant obtenu ce diplôme depuis plus de 5 ans.
- Étudier les dossiers des candidats demandant une réinscription à l'OOAQ à la suite d'une absence de plus de 5 ans.
- Tout autre mandat confié par le conseil d'administration de l'OOAQ.

RÉALISATIONS

1. Le comité a étudié :
 - 6 dossiers de candidats diplômés à l'étranger demandant l'équivalence des diplômes en orthophonie ;
 - 2 dossiers de candidats diplômés à l'étranger demandant l'équivalence des diplômes en audiologie ;
 - 20 dossiers de candidats demandant l'équivalence de la formation en orthophonie ;
 - aucun dossier de candidats demandant l'équivalence de la formation en audiologie ;

- le lecteur peut se référer au tableau à la page suivante pour prendre connaissance des détails des recommandations.

2. Le comité a aussi étudié :

- 2 dossiers de candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise et 3 dossiers de candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université canadienne, ayant obtenu ce diplôme plus de cinq ans avant leur demande d'admission à l'OOAQ ;
- 5 dossiers de candidats détenant une maîtrise en orthophonie ou en audiologie d'une université québécoise demandant une réinscription après une absence de plus de cinq ans.

3. Les membres du comité ont amorcé l'élaboration d'un document sur les *Politiques et procédures du comité*.

4. Les membres ont travaillé à une définition des compétences attendues d'un candidat détenant un 2^e cycle en orthophonie ou en audiologie.

5. Dans le cadre de la mobilité de la main-d'œuvre pancanadienne, les membres ont été appelés à critiquer un document de travail décrivant les exigences académiques et cliniques d'un candidat demandant une première admission dans l'un ou l'autre des organismes de réglementation canadiens en orthophonie ou en audiologie.

6. Les membres ont participé à une session de discussion et ont suggéré des modifications au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*.

7. Les membres ont participé à des sessions de formation sur l'équité procédurale.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

14

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAIS- SANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'OOAQ 2009-2010 (ARTICLE 8 *)

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre		
	O ¹	A ¹	Total

AU CANADA

Reçue(s)	9	2	11
Acceptée(s)	9	2	11
Refusée(s)	0	0	0
Reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0	0

HORS CANADA

Reçue(s)	6	2	8
Acceptée(s)	3	1	4
Refusée(s)	3	1	4
Reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0	0

Nombre de candidat(s) à l'exercice de la profession concerné(s) par la (les) demande(s) de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établis- sement d'enseignement situé hors du Québec

	Nombre		
	O	A	Total
	15	4	19

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre		
	O	A	Total

AU CANADA

Reçue(s)	0	0	0
Acceptée(s) en totalité	0	0	0
Acceptée(s) en partie	0	0	0
Refusée(s)	0	0	0
Reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0	0

	Nombre		
	O ¹	A ¹	Total

HORS CANADA

Reçue(s)	20	0	20
Acceptée(s) en totalité	0	0	0
Acceptée(s) en partie	15	0	15
Refusée(s)	4	0	4
Reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1	0	1

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée(s) en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre		
	O	A	Total

AU CANADA

Cours	0	0	0
Stage	0	0	0
Examen	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0

HORS CANADA

Cours	0	0	0
Stage	3	0	3
Examen	0	0	0
Cours et stage	12	0	12
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0

¹ Nous avons divisé les demandes pour les 2 professions
O = orthophonie / A = audiologie.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

15

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptée(s) qui comportai(en)t une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre

	Nombre		
	O	A	Total
AU CANADA			
Cours	0	0	0
Stage	0	0	0
Examen	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Autres	0	0	0

	Nombre		
	O	A	Total
HORS CANADA			
Cours	0	0	0
Stage	3	0	3
Examen	0	0	0
Cours et stage	0	0	0
Stage et examen	0	0	0
Cours et examen	0	0	0
Cours, stage et examen	0	0	0
Autres	0	0	0

Nombre de candidat(s) à l'exercice de la profession concerné(s) par la (les) demande(s) de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Nombre		
	O	A	Total
	20	0	20

Demande(s) de reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec

AU CANADA	N/A
HORS CANADA	N/A

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe « i » de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE DE L'OOAQ 2009-2010 (ARTICLE 8 *)

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe « e » de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS D'ORTHOPHONISTE ET D'AUDIOLOGISTE 2009-2010 (ARTICLE 10 *)

Demande(s) fondée(s) sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions* et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre		
	O	A	Total
Reçue(s)	86	17	103
Acceptée(s)	86	17	103
Refusée(s)	0	0	0

Demande(s) fondée(s) sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre		
	O	A	Total
Reçue(s)	15	4	19
Acceptée(s)	12	3	15
Refusée(s)	3	1	4
Reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0	0

* en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec*

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

16

Demande(s) fondée(s) sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre		
	O	A	Total
Reçue(s)	20	0	20
Acceptée(s)	15	0	15
Refusée(s)	4	0	4
Reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	1	0	1

Demande(s) fondée(s) sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	Nombre		
	O	A	Total
Reçue(s)	0	0	0
Acceptée(s)	0	0	0
Refusée(s)	0	0	0
Reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0	0	0

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe « i » de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe « e » de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX DE L'OOAQ 2009-2010 (ARTICLE 9)

DEMANDE(S) DE DÉLIVRANCE	reçue(s)		acceptée(s)		refusée(s)		reçue(s) qui n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	
	O	A	O	A	O	A	O	A
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	1	1	1	1	0	0	0	0
TOTAL	2		2		0		0	
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondée(s) sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	12	0	11	0	0	0	1	0
TOTAL	12		11		0		1	
de permis restrictif temporaire en vue d'obtenir une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0	0	0	0	0	0	0	0

RAPPORT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

17

MEMBRES

Renée Boisclair Papillon, orthophoniste, *présidente*
 Sonia Chabot, orthophoniste
 Donald Lafrenière, audiologiste
 Karine Marcotte, orthophoniste
 Anne-Josée Rochette, audiologiste
 France Lacombe, audiologiste, *secrétaire du comité*

INSPECTEURS :

- Maxianne Berger (A)
- Renée Boisclair Papillon (O)
- Anne Bonhomme (O)
- Sonia Chabot (O)
- Lorna Dowson (A)
- Céline Giroux (O)
- Donald Lafrenière (A)
- France Lacombe (A)
- Richard Laroque (A)
- Marie-Claude Leclerc (O)
- Karine Marcotte (O)
- Claudine Paris (O)
- Maryse Poisson (O)
- Anne-Josée Rochette (A)

MANDAT

Le comité d'inspection professionnelle (C.I.P.) est institué au sein de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ), conformément à l'article 109 du *Code des professions*. Son mandat est de surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection qu'il détermine et que le conseil d'administration approuve et en procédant à des enquêtes sur la compétence professionnelle de tout membre, s'il y a lieu.

RÉUNIONS

Le comité d'inspection professionnelle (C.I.P.) a tenu 14 réunions réparties comme suit :

- 10 réunions régulières ;
- 2 réunions avec les membres orthophonistes du C.I.P. et la présidente ;
- 2 réunions avec les membres audiologistes du C.I.P. et la présidente ;
- cette année, le C.I.P. n'a tenu aucune réunion avec les membres du C.I.P. et les inspecteurs.

Il a de plus tenu deux auditions, conformément à l'article 33 du Règlement sur le comité d'inspection professionnelle.

PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE LA PROFESSION

Au cours de l'année 2009-2010, le C.I.P. a réalisé les 115 activités d'inspection prévues au programme, soit 20 visites d'inspection dont 4 furent des enquêtes particulières sur la compétence et 95 activités d'inspection indirecte (questionnaire pour l'amélioration

de la qualité de l'exercice). Voici une synthèse des recommandations les plus souvent formulées aux membres consécutivement à leur activité d'inspection :

La synthèse des données/rapport :

1. L'exigence de rédiger une synthèse des données/rapport après chaque évaluation.
2. La présence de tous les éléments que doit contenir une synthèse des données/rapport.
3. La nécessité d'interpréter les données quantitatives ou qualitatives obtenues lors de l'évaluation permettant ainsi de faire le lien avec la conclusion orthophonique.
4. La nécessité d'interpréter les différents résultats obtenus lors de l'évaluation permettant ainsi de faire des liens dans la conclusion audiolinguistique.

Les plans d'intervention et de traitement :

1. L'exigence de rédiger un plan d'intervention et un plan de traitement pour chaque client auprès de qui le membre intervient comme thérapeute.
2. Le contenu différent et complémentaire des deux types de plan.
3. La non-transmission du plan de traitement à des intervenants autres qu'orthophonistes ou audiologistes.

Le contenu du dossier professionnel :

1. Le contenu du dossier de l'utilisateur par rapport au dossier professionnel.
2. Les éléments à déposer au dossier d'adaptation scolaire par rapport au dossier du professionnel.

Accroître la participation à des activités de formation continue :

1. L'acquisition des connaissances récentes portant sur le développement professionnel.
2. L'acquisition des connaissances récentes portant sur les pratiques professionnelles.
3. La connaissance de la langue de travail nécessaire à l'exercice.

RAPPORT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

18

N'ayant pas de règlement rendant la formation professionnelle obligatoire, cet élément est de l'ordre d'une suggestion. Par ailleurs, lorsque les manquements sur le plan de la compétence professionnelle nuisent à l'exercice ou sont susceptibles de causer des préjudices aux clients, les membres sont soumis à une enquête sur leur compétence.

NOMBRE DE MEMBRES VISITÉS

Les **visites d'inspection** incluant les enquêtes particulières sur la compétence ont été réalisées auprès de 14 orthophonistes, 6 audiologistes. Elles se répartissent comme suit :

- orthophonie – visites régulières : 2 dans le milieu de la santé, 3 en milieu scolaire, 6 en pratique privée ;
- orthophonie – enquêtes particulières sur la compétence : 2 dans le milieu de la santé, 1 en pratique privée ;
- audiologie – visites régulières : 1 dans le milieu de la santé, 4 en pratique privée ;
- audiologie – enquête particulière sur la compétence : 1 en pratique privée (voir tableau 1).

Ces visites d'inspection ont été menées dans 5 régions du Québec (voir tableau 2).

- Les **inspections indirectes** (questionnaires) ont été réalisées auprès de 76 orthophonistes et 19 audiologistes (voir tableau 3).
- Les orthophonistes se répartissent de cette façon : 42 dans le milieu de la santé, 29 en scolaire, 5 en pratique privée.
- Les audiologistes se répartissent de cette façon : 19 dans le milieu de la santé.

Ces inspections indirectes ont été menées dans 14 régions du Québec (voir tableau 4).

Nombre de rapports de vérification

- Les 20 visites d'inspection réalisées ont donné lieu à autant de rapports de vérification.
- Les 95 vérifications indirectes (par questionnaire) ont donné lieu à autant de rapports de vérification.

Recommandations suite aux enquêtes

- Trois des 4 enquêtes particulières que le C.I.P. a entreprises en cours d'année étaient finalisées le 31 mars 2010. Pour ces 3 enquêtes, le C.I.P. a décidé de ne pas recommander au conseil d'administration de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 113 du *Code des professions*. La quatrième enquête s'est finalisée après le 31 mars 2010.

Information au syndic

- Un membre audiologiste a fait l'objet d'une information au syndic conformément au cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions*.

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

MILIEU DE TRAVAIL	orthophonistes	audiologistes	Total
santé	4	1	5
CH	2	1	3
CHSLD			
CLSC			
CR	2		2
scolaire	3		3
privé	7	5	12
TOTAL	14	6	20

Tableau 1

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

régions	orthophonistes	audiologistes	Total
01			
02			
03	1		1
04			
05			
06	5	5	10
07	2		2
08			
09			
10			
11			
12	2		2
13			
14			
15			
16	4	1	5
17			
18			
TOTAL	14	6	20

Tableau 2

RAPPORT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

19

RÉPARTITION DES INSPECTIONS INDIRECTES PAR PROFESSION SELON LES MILIEUX DE PRATIQUE

MILIEU DE TRAVAIL	orthophonistes 42	audiologistes 19	Total 61
santé			
CH	13	5	18
CHSLD	3		3
CLSC	3		3
CR	23	14	37
scolaire	29		29
privé	5		5
TOTAL	76	19	95

Tableau 3

RÉPARTITION DES INSPECTIONS INDIRECTES PAR PROFESSION SELON LES RÉGIONS DU QUÉBEC

régions	orthophonistes	audiologistes	total
01	3		3
02			
03	7	3	10
04	2		2
05	1	1	2
06	26	3	29
07	1		1
08			
09	3	1	4
10			
11		1	1
12	4	2	6
13	2		2
14	2	1	3
15	6	1	7
16	17	6	23
17	2		2
TOTAL	76	19	95

Tableau 4

Critères de sélection

Inspections directes (membres qui ont reçu une visite) :

1. Les membres réguliers inscrits au précédent programme d'inspection et pour qui une précédente visite d'inspection a été reportée (ex. : membres en congé de maternité, parental, membres en suivi d'inspection, etc.).
2. Les membres réguliers qui exercent en solo et qui n'ont jamais été inspectés.

3. Demandes provenant des instances de l'Ordre.
4. Visites ciblées par le C.I.P.
5. Les membres qui demandent à être inspectés.
6. Membres sélectionnés au hasard.

Inspections indirectes (membres qui ont reçu un questionnaire) :

1. Les membres réguliers inscrits au précédent programme d'inspection et pour qui une précédente inspection indirecte a été reportée (ex. : membres en congé de maternité, parental, membres en suivi d'inspection, etc.).
2. Membres réguliers jamais inspectés, inscrits à l'OOAQ avant le 1^{er} avril 2005 et exerçant avec des membres de la même profession, lesquels ayant déjà fait l'objet d'une visite d'inspection dans le même milieu de travail.
3. Membres sélectionnés au hasard.

Autres réalisations :

Au cours de ses réunions, en plus des activités d'étude des rapports d'inspections directes et indirectes qui leur ont été soumis, les membres du C.I.P. ont traité certaines problématiques ou questions. Ainsi, les membres ont :

1. Répondu au syndic relativement à une demande concernant l'ordre de passation de tests audiologiques.
2. Participé aux interrogatoires et rédigé des affidavits dans la poursuite en cour supérieure dans l'affaire N° 500-17-046814-086.
3. Reçu une formation à l'interne de la secrétaire et conseillère juridique de l'Ordre sur les modifications au *Code des professions* (projet de Loi N° 75), en lien avec son application en contexte d'inspection professionnelle.
4. Pris position sur les recommandations à acheminer aux orthophonistes concernant des pratiques de dépistage audiologique avec audiomètre portatif.
5. Finalisé l'étude du document de travail *Guide sur la tenue des dossiers en orthophonie* préparé par la conseillère aux affaires professionnelles en orthophonie.
6. La secrétaire du C.I.P. a participé à la journée de l'inspection professionnelle (forum de l'inspection professionnelle – CIQ) portant sur les modifications au *Code des professions* (projet de Loi N° 75), l'application en contexte d'inspection professionnelle et à une activité de formation ciblée portant sur les aspects juridiques de l'inspection professionnelle en compagnie d'un membre du C.I.P.

RAPPORT DU SYNDIC

20

SYNDIC

Nicole Archambault Moreno,
orthophoniste-audiologiste

MANDAT

Le syndic a pour fonction principale de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un membre a commis une infraction au *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre, dont le *Code de déontologie* et, s'il y a lieu, de déposer une plainte contre ce membre au conseil de discipline de l'Ordre.

Dans les cas qui y donnent ouverture, mais avant le dépôt d'une plainte, le syndic peut proposer une conciliation entre la personne ayant demandé la tenue de l'enquête et le professionnel visé.

De plus, le syndic procède à la conciliation des honoraires en vertu du règlement de l'Ordre sur la conciliation et l'arbitrage des comptes.

Il procède également aux enquêtes appropriées en matière d'usurpation de titre et d'exercice des activités réservées aux membres.

Enfin, le syndic est régulièrement sollicité pour répondre à diverses demandes du public ou des membres en ce qui a trait à l'interprétation et l'application des lois et des règlements de l'Ordre en rapport avec la pratique professionnelle et la déontologie.

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Un dossier d'enquête resté en suspens à la fin du précédent exercice a maintenant été fermé. Il s'agissait d'une plainte pour inconfort découlant d'un traitement de l'acouphène et pour cessation abrupte de service. Aucune plainte n'a été portée en discipline.

Quatre (4) dossiers d'enquête ont été ouverts durant le présent exercice et portaient, le premier, sur un manque de neutralité dans la rédaction d'un rapport, le second, sur l'attitude de deux membres lors de l'évaluation d'un enfant, le troisième faisait suite à une demande d'enquête à l'égard de deux membres ayant permis à une finissante en orthophonie, qui n'était ni en stage de formation ni inscrite au registre des stagiaires, d'exercer des activités réservées aux membres, alors que le dernier portait sur l'implication d'un membre auprès d'une personne dysphagique.

Dans le premier dossier, la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du *Code des professions* a été proposée et acceptée, et le dossier a été fermé. Le deuxième dossier a été fermé après avoir jugé qu'il n'y avait pas matière à porter plainte. Les deux autres dossiers sont toujours à l'étude.

Deux (2) demandes de conciliation reçues en vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes ont conduit à une entente. Une troisième demande a été refusée pour non-respect du délai.

En matière d'exercice illégal et d'usurpation du titre réservé, deux signalements m'ont été soumis. Les dossiers sont toujours à l'étude.

Au cours de l'exercice, le syndic est intervenu à quelques reprises pour défaut du professionnel consulté de remettre son rapport dans les délais prévus ou pour défaut de rappeler son client.

RAPPORTS DU CONSEIL DE DISCIPLINE, DU COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES ET DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

21

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES

M^e Jacques Lamoureux, *président du comité*
Colette Castonguay, orthophoniste
Ginette Diamond, orthophoniste
Lucie Morin, orthophoniste
Johanne St-Cyr, orthophoniste
Lucie Deslières, *secrétaire actuelle du comité*
Thérèse Kirouac, *secrétaire (jusqu'au 25 novembre 2009)*

MANDAT

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte portée contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'OOAQ pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'OOAQ commise alors qu'elle était membre.

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le conseil de discipline n'a reçu aucune plainte et n'a, en conséquence, tenu aucune séance.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES ÉQUIVALENCES

MEMBRES

Mireille Tardif, audiologiste
Lyne Trudel, orthophoniste
Tony Leroux, audiologiste
Marie-Laure Burté, orthophoniste
Bernard Michalet, orthophoniste

MANDAT

Le mandat du comité est d'étudier les demandes d'équivalences de diplôme ou de formation et formuler les recommandations appropriées au conseil d'administration, conformément au *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis*.

RÉUNIONS ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

- Trois (3) rencontres ont été tenues pour la formation du comité et l'établissement du mode de fonctionnement.
- Trois (3) séances d'audience pour 2 demandes de révision d'équivalence ont été tenues.
- Deux (2) décisions relativement aux demandes de révision ont été produites.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MEMBRES

Marthyne Brazeau, audiologiste
Doris St-Pierre Lafond, orthophoniste, *secrétaire*
Renée Boisclair Papillon, orthophoniste (*jusqu'au 24 novembre 2009*)
Benoît Tétreault, orthophoniste

MANDAT

Le comité de révision a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le conseil de discipline (art.123.3. *Code des professions*).

RÉUNION ET RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS

Au cours du présent exercice, le comité de révision des plaintes n'a reçu aucune plainte et n'a, en conséquence, tenu aucune séance.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION

22

MEMBRES DÉSIGNÉS

par l'Ordre :

- Mme Marie-Pierre Caouette, *présidente du comité et présidente et directrice générale de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec.*
- Mme Carmen Phénix, orthophoniste, *secrétaire du comité*

par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :

- Mme Louise Getty, directrice de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal.
- Mme Shari Baum, directrice de l'École des sciences de la communication humaine, Université McGill, remplacée par Mme Suzan Rvachew, directrice par intérim.

par le ministre de l'Éducation :

Mme Lucie Vézina, représentante de la ministre de l'Éducation.

observateurs (avec droit de parole) :

M. Joël Macoir, directeur du Programme d'orthophonie, Université Laval.

MANDAT

Le comité de formation est un comité consultatif qui doit : « Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice des professions d'orthophoniste et d'audiologiste. » Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes*.

RÉUNIONS

Le comité a tenu une réunion au cours du présent exercice soit le 17 juin 2009 et a discuté des points suivants :

- Le projet de l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal de faire passer le programme d'audiologie au niveau du doctorat (D.Aud) n'a pas encore eu de résultats concrets. Plusieurs éléments sont à prendre en considération : le comité *ad hoc* OOAQ-UdeM doit finaliser l'élaboration du sondage à réaliser auprès des audiologistes afin d'établir quels sont les

besoins de formation des futurs audiologistes pour l'exercice professionnel actuel à la fine pointe tout en projetant sur un horizon de 10 ans. De plus, dans le cadre de la mobilité pancanadienne, il y a nécessité de concertation entre les différentes universités canadiennes au sujet de ce rehaussement de formation.

- L'Université du Québec à Trois-Rivières ayant enclenché le processus de développer un programme de maîtrise en orthophonie pour septembre 2011, le comité a reçu une version préliminaire du programme qu'il a commenté. Les représentants de l'UQTR ont affirmé avoir l'intention de bonifier le projet pour en présenter une version plus étoffée en cours d'année. Le programme doit répondre aux exigences de l'OOAQ sur le plan des compétences attendues en orthophonie et aux exigences de la CREPUQ.
- Les membres et participants du comité ont échangé sur plusieurs dossiers, notamment celui de la formation continue, de la mobilité de la main-d'œuvre, de la formation d'appoint, du projet de Loi 21, de l'École internationale d'été, ainsi que sur les difficultés vécues dans de grands groupes-classes, les stages notamment, suite à l'accroissement des admissions aux programmes, en lien avec la pénurie d'orthophonistes et d'audiologistes.

Note : la deuxième réunion incluant une présentation de l'équipe de l'UQTR n'a pu avoir lieu à la date prévue en raison de contraintes d'horaire et n'a pu être remplacée avant le 31 mars 2010.

LES COMITÉS FACULTATIFS ET AD HOC			
			23

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Membres

Christianne Giard, orthophoniste
Annie Delyfer, orthophoniste
Marie-Josée Landry, orthophoniste
Martin Forest, orthophoniste
Marie-Soleil Houde, audiologiste
Carmen Phénix, orthophoniste,
secrétaire du comité

Louise Ricard, orthophoniste
Marie-Claude Godin, audiologiste
Marie-Eve Picard, orthophoniste
Judith Lahaie, orthophoniste

Mandat

Assister la permanence dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres

Activités réalisées

PROFESSION- NEL(S) CONCERNÉ(S)	TITRE DE LA FORMATION DATE(S)	FORMATEUR(S)	NOMBRE DE PARTICI- PANTS
orthophonistes	Dysarthrie II – Bobath based rehabilitation 1-2-3-4-5 mai 2009 – 35 heures	Marie Julien, orthophoniste et Michèle H. Gerber, instructrice BBR/IBITA 1	15
orthophonistes	Dysarthrie – Formation de base 9-10 juin 2009 – 14 heures	Marie Julien, orthophoniste	10
orthophonistes	Dysarthrie chez l'enfant – 11 juin 2009 7 heures	Sophie Labbé, orthophoniste	18
orthophonistes	Dysphagie oropharyngée de base 12-13 juin 2009 – 14 heures	James Lapointe et David McFarland, orthophonistes	10
orthophonistes	Dysphagie oropharyngée, niveau avancé 24-25 septembre 2009 – 14 heures	Catriona Steele, orthophoniste	48
orthophonistes	Morphosyntaxe - 9 septembre 2009, 7-8 octobre 2009 – 17 heures	José Pouliot, orthophoniste	16
orthophonistes	Démences et aphasie primaire progressive 12-13 novembre 2009 – 14 heures	Regina Jokel, orthophoniste	56
orthophonistes	Dysarthrie - formation de base 16-17-18-19 mars 2010 – 28 heures	Marie Julien et Andréa MacLeod, orthophonistes	12
orthophonistes	Dysphagie oropharyngée 23-24 mars 2010 – 14 heures	James Lapointe et David McFarland, orthophonistes	11

L'ORDRE A AUSSI ORGANISÉ

en collaboration avec le **COMITÉ EN LANGAGE ÉCRIT** (voir page suivante)

orthophonistes	Colloque en langage écrit 5-6-7 novembre 2009 – 21 heures	Véronique Dalpé, Céline Giroux, Pascal Lefebvre, Marie-Catherine St-Pierre, Françoise Crête et Brigitte Stanké, orthopho- nistes	380
----------------	---	---	-----

en collaboration avec le **COMITÉ M.à.p.** (PROGRAMME MISE À NIVEAU ET DE PERFECTIONNEMENT EN AIDES AUDITIVES)
(voir page suivante)

audiologistes	Mise à niveau en amplification auditive (M.à.p.) Avril 2009 à mars 2010 – 30 heures	Formation accessible en ligne, coordina- tion par France Lacombe et Sylvie Lepage Gagnon, audiologistes	216
---------------	---	---	-----

LES COMITÉS FACULTATIFS ET AD HOC

24

COMITÉ EN LANGAGE ÉCRIT

Membres

Pascal Lefebvre, Marie-Catherine St-Pierre, Véronique Dalpé, Céline Giroux, orthophonistes.

Mandat

Développer des guides de pratiques en langage écrit à l'intention des orthophonistes qui interviennent avec les jeunes (0 à 18 ans).

Réunions

Huit (8) réunions ont été tenues entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Activités réalisées

- Développement du contenu de formation continue et présentation dans le cadre du colloque en langage écrit, tenu les 5, 6 et 7 novembre 2009 à Saint-Hyacinthe.

M.à.p (PROGRAMME MISE À NIVEAU ET DE PERFECTIONNEMENT EN AIDES AUDITIVES)

Membres

Liliane Brunetti, Manuel Charbonneau, Martine Gendron, France Lacombe, Sylvie Lepage-Gagnon et Louise Perreault, audiologistes.

Mandat

Le comité a pour fonction d'élaborer, de préparer et de développer une formation de mise à jour et de perfectionnement sur les aides auditives à l'intention de l'ensemble des audiologistes.

Réunions

Huit (8) réunions ont été tenues entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Activités réalisées

Cette année, le comité M.à.p. a notamment élaboré et procédé à la validation de versions d'examens du niveau 1 du programme et mis en place la journée de formation pratique précédant l'examen. Il a également réfléchi et proposé des pistes en lien avec le projet de règlement de formation continue obligatoire.

COMITÉ D'ORTHOPHONIE SCOLAIRE

Membres

Lucie Larose, présidente du comité, Nicole Boivin, Christine Bourdages, Pascale Boucher, Nicole Fortier, José Pouliot, orthophonistes.

Mandat

Contribuer à la promotion et au développement de l'orthophonie en milieu scolaire.

Réunions

Quatre (4) réunions ont été tenues entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Activités réalisées

En 2007-08, le comité avait reçu le mandat du CA de l'OOAQ de procéder à un sondage sur l'accessibilité des services d'orthophonie pour les jeunes d'âge scolaire afin de mettre à jour les données du dernier sondage qui datait de 1991. En 08-09, le comité a procédé à l'élaboration d'un questionnaire sur les effectifs et les priorités de services dans les commissions scolaires, aussi un questionnaire qui touchait les facteurs de motivation des orthophonistes à travailler en milieu scolaire. Les deux questionnaires ont été placés sur le site de l'OOAQ.

En 2009-2010, un sous-comité formé de Christine Bourdages, Nicole Boivin et Lucie Larose a procédé à la compilation et à l'analyse des réponses reçues de la part de 58 commissions scolaires, soit un taux de réponse de 80,6 %. Il apparaît que depuis le dernier sondage en 1991, la majorité des commissions scolaires ont maintenant des orthophonistes à leur emploi : de 42 % en 1991, 87,9 % des commissions scolaires ont maintenant des orthophonistes à leur emploi et d'autres en processus d'engagement. Le nombre d'orthophonistes est passé de 167 en 1991 à 382,9 en 2009, le nombre moyen d'écoles par orthophoniste serait de 5,45. Afin de compléter leur offre de services, des commissions scolaires établissent des ententes avec le réseau de la santé (62,1 %) et la pratique privée (58,6 %).

Les facteurs de motivation qui influencent les orthophonistes à travailler en milieu scolaire sont par ordre de grande importance ou essentiels : l'autonomie professionnelle, la collaboration avec d'autres professionnels, les rencontres avec des orthophonistes en scolaire, le développement professionnel, l'utilité de la pratique professionnelle, la reconnaissance professionnelle et le nombre limité de déplacements. Les facteurs considérés très importants sont : l'intervention auprès des enfants dans leur milieu de vie et la variété des types d'intervention. Finalement, la moyenne des réponses touchait le facteur suivant : la variété de la clientèle à desservir.

LES COMITÉS FACULTATIFS ET *AD HOC* (SUITE)

25

COMITÉ DES PUBLICATIONS

Membres

Marie-Claude Gallichan (A), *responsable du comité*,
Kamvidie Dikamba (O), Myriam Mathon (O),
Paul-André Gallant (O), Myriam Dicaire (A).

Mandat

Réaliser les numéros de la revue professionnelle de
l'Ordre, *Fréquences*, selon les thèmes établis.

Réunions

Deux (2) réunions ont été tenues entre le 1^{er} avril 2009 et
le 31 mars 2010.

Activités réalisées

Une (1) seule édition de la revue *Fréquences* a été publiée
pour l'année financière en cours. Il s'agit du volume 20,
n° 4, mars 2009, dont le titre est « Les acouphènes ». Tout
au long de l'année, plusieurs correspondances et com-
munications téléphoniques ont été faites avec les auteurs
confirmés et potentiels, ainsi qu'avec les membres du
comité. Le format, le contenu de la revue, de même que
les procédures de réalisation font l'objet d'une réflexion
stratégique.

COMITÉ EREF

Membres

Natacha Trudeau (O), Frédéric Lapointe (O),
Michèle Bergeron (O), Céline Giroux (O),
Carmen Phénix (O), Marie-Pierre Caouette (O),
Carolyn Cronk (O) (observatrice).

Mandat

Formuler des recommandations au CA au sujet de la
viabilité de l'EREF compte tenu du budget alloué dans un
cadre d'autofinancement.

Réunions

Le comité a tenu 2 réunions.

PRIX CARDOZO-CODERRE

Membres

François Bergeron (A), Louise Coderre (O) émérite,
Louise Getty (O), Anne Vogt (O).

Mandat

Étudier les candidatures des finissants des programmes
d'audiologie et d'orthophonie des universités québécoi-
ses au *Prix Cardozo-Coderre* et formuler les recomman-
dations appropriées aux administrateurs.

Réunions

Le comité a tenu 1 réunion.

Activités réalisées

Le comité a étudié les candidatures et formulé les recom-
mandations aux administrateurs.

PRIX GERMAINE-HUOT

Membres

Germaine Huot (O-A) émérite et présidente du comité,
Renée Ledoux (A) et Micheline Pelletier (O).

Mandat

Étudier les candidatures et formuler les recommanda-
tions aux administrateurs.

Réunions

Le comité a tenu 1 réunion.

Activités réalisées

Le comité a étudié les candidatures et formulé les recom-
mandations aux administrateurs.

LE PERSONNEL DE L'ORDRE

26

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste,
présidente et directrice générale

Conrad Hamel,
contrôleur et secrétaire substitut

Lucie Provencher, MBA, Adm. A. (jusqu'au 18 septembre 2009),
directrice générale et secrétaire

M^e Luce Bastien, avocate (à partir du 29 octobre 2009),
secrétairerie générale et conseillère juridique

Sophie-Luce Morin (jusqu'au 7 août 2009),
secrétairerie de direction

Sylvie Roberge,
secrétairerie aux communications

France Lacombe, M.O.A., audiologiste,
conseillère aux affaires professionnelles - audiologie
secrétairerie du comité d'inspection professionnelle

Céline Giroux, M.O.A., orthophoniste (en traitement différé à
partir du 18 décembre 2009),
conseillère aux affaires professionnelles - orthophonie

Carmen Phénix, M.O.A., orthophoniste,
conseillère aux affaires professionnelles - orthophonie
secrétairerie du comité d'admission

Sylvie Lepage-Gagnon, M.O.A., audiologiste,
conseillère surnuméraire au programme de formation continue M.à.p.

Lucie Deslières,
adjointe au service d'admission

Sonia Zouaoui,
réceptionniste-commis

Danielle Désormeaux,
réceptionniste-commis (temps partiel)

Jenny Varela,
commis comptable (retour congé maternité, octobre 2009)

Wai-Man Kwok,
commis comptable (surnuméraire)

Thérèse Kirouac (jusqu'au 25 novembre 2009),
adjointe administrative aux projets spéciaux

Nicole Archambault Moreno,
syndic

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010		
		27

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs	27
État des revenus et dépenses	28
État du surplus	29
Bilan	29
État des flux de trésorerie	30
Notes complémentaires	31
Informations additionnelles - Annexe	32

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs de l'Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2010 et les états des revenus et dépenses, du surplus et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Samson Bélin*¹
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Le 17 mai 2010

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 10114

Samson Bélin/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
Les Tours Triomphe
2540, boul. Daniel-Johnson
Bureau 210
Laval QC H7T 2S3
Canada

Tél. : 450-978-3500
Télééc. : 514-382-4984
www.deloitte.ca

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	\$	\$
REVENUS		
Cotisations des membres	1 172 332	1 034 537
Cotisation d'assurance des membres	43 294	43 945
Délivrance de permis et réinscription	29 435	29 250
Amendes	4 563	3 690
Registre de stagiaires	21 325	17 390
Frais d'études de dossiers	17 775	16 771
Services d'offre d'emploi	60 000	58 008
Ristournes - assurances	31 942	28 198
Revenus de placement	7 043	23 075
Colloque	130 695	-
Comité - formation continue	59 278	48 004
Publicité	2 654	8 838
Guides et DVD - Dysphasie	726	1 070
Service de référence	13 942	12 664
Programme de formation continue <i>M.à.p.</i>	89 763	-
Congrès	-	238 032
	1 684 767	1 563 472
DÉPENSES		
Salaires (comprend une partie des honoraires des inspecteurs 23 752 \$ en 2010 (21 917 \$ en 2009))	664 467	624 288
Honoraires et frais de déplacement	35 924	10 324
Charges sociales	126 914	137 621
Charges locatives	73 358	72 342
Frais de courrier	32 431	26 433
Impression et photocopies	33 505	59 482
Frais de vérification	7 428	6 792
Assurance	17 064	43 945
Contentieux et services juridiques	173 270	180 850
Frais d'assemblées et divers	19 966	24 220
Télécommunications	12 238	11 640
Programme de formation continue <i>M.à.p.</i>	104 569	-
Dépenses des comités - annexe	88 406	74 749
Conseil interprofessionnel du Québec	9 699	9 123
Frais de réunions de bureau	24 627	28 599
Fournitures de bureau	3 923	6 122
Fournitures informatiques	62 720	30 804
Congrès, formation et perfectionnement	8 453	8 898
Colloque	90 114	-
Congrès	-	213 246
Communications et marketing	16 542	27 302
Examen pour équivalence de la formation	288	12 317
Radiation du prêt à une fondation avec administrateur commun (note 4)	8 000	-
Amortissement d'immobilisations	28 798	20 180
Avis légaux (publication)	-	230
	1 642 704	1 629 507
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	42 063	(66 035)

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010

29

ÉTAT DU SURPLUS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010			2009
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Surplus au début	81 051	(41 523)	39 528	105 563
Acquisition d'immobilisations	53 687	(53 687)	-	-
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(28 798) ^(*)	70 861	42 063	(66 035)
Surplus à la fin	105 940	(24 349)	81 591	39 528

(*) Représente l'amortissement d'immobilisations.

BILAN AU 31 MARS 2010

	2010	2009
	\$	\$
ACTIF		
À court terme		
Stocks	1 707	3 877
Débiteurs	51 644	55 798
Frais payés d'avance	10 394	4 391
Prêt à une fondation avec administrateur commun (note 4)	-	2 500
	63 745	66 566
Fond de stabilisation des primes d'assurances	26 230	-
Prêt à une fondation avec administrateur commun (note 4)	-	8 000
Placements (note 5)	50 000	50 000
Immobilisations (note 6)	105 940	81 051
	245 915	205 617
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	37 964	27 612
Créditeurs et charges à payer	115 781	101 453
Revenus perçus d'avance	10 579	37 024
	164 324	166 089
SURPLUS		
Investi en immobilisations	105 940	81 051
Non affecté	(24 349)	(41 523)
	81 591	39 528
	245 915	205 617

Approuvé par



Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste
Présidente et directrice générale



Sylvie A. Bilodeau, M.O.A., audiologiste
Trésorière

**ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2010**

30

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010**

	2010	2009
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	42 063	(66 035)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Radiation d'un prêt à une fondation avec administrateur commun	8 000	-
Amortissement d'immobilisations	28 798	20 180
	78 861	(45 855)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de l'exploitation	(11 796)	(17 443)
	67 065	(63 298)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt bancaire	-	(925)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation du fond de stabilisation des primes d'assurances	(26 230)	-
Acquisition de placement	(900 000)	(800 000)
Aliénation de placement	900 000	950 004
Acquisition d'immobilisations	(53 687)	(24 642)
Encaissement d'un prêt à une fondation avec administrateur commun	2 500	2 500
	(77 417)	127 862
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(10 352)	63 639
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début	(27 612)	(91 251)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	(37 964)	(27 612)

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010

31

NOTES COMPLÉMENTAIRES

1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du *Code des professions* du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du *Code des professions* au Québec.

2. Modification de convention comptable

Organisme sans but lucratif

Le 1^{er} avril 2009, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'« ICCA ») quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif contenues dans la série de chapitres 4400 et du chapitre 1540 du *Manuel de l'ICCA*. L'adoption par l'Ordre de ces nouvelles normes a entraîné comme seules modifications la présentation de l'état des flux de trésorerie et la comptabilisation et présentation sur la base des montants bruts des produits et des charges lorsque l'Ordre agit pour son propre compte dans une opération.

3. Conventions comptables

L'Ordre a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'ICCA aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du *Manuel de l'ICCA* qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Ordre pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. L'Ordre continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie utile selon les méthodes d'amortissement, la période et les taux annuels suivants :

Mobilier et équipement	dégressif	20 %
Équipement informatique	dégressif	30 %
Améliorations locatives	linéaire	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des produits

L'Ordre constate ses produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services sont rendus aux clients, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent.

Revenus perçus d'avance

Tous les revenus et les dépenses ayant trait à la mise à niveau et le perfectionnement en aide auditive ont été constatés dans les résultats à l'exception d'une portion des revenus servant à subvenir aux dépenses pour les examens restant à venir.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transaction attribuables aux actifs financiers ou passifs financiers qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction seront ajoutés au coût d'acquisition initial de ces instruments financiers. Autrement, ces coûts seront passés directement à la dépense. L'évaluation ultérieure des instruments financiers tient compte des éléments suivants :

Débiteurs

Cet actif financier, classé comme créances, est évalué au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

Placements

Les placements, classés comme placements détenus à des fins de transaction, sont évalués à la juste valeur. Les gains et les pertes résultants et la réévaluation sont comptabilisés à l'état des revenus et dépenses.

Découvert bancaire et créditeurs et charges à payer

Ces passifs financiers, classés comme autres passifs, sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux effectif.

4. Prêt à une fondation avec administrateur commun

Afin de rendre possible la dissolution de la FEROA, le conseil d'administration de l'Ordre a résolu de renoncer au solde de la dette de la Fondation au montant de 8 000 \$.

5. Placements

	2010	2009
	\$	\$
Obligation, portant intérêts à 4,1 %, encaissable en mai 2012	50 000	50 000

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2010

32

6. Immobilisations

	2010		2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	47 470	33 690	13 780
Équipement informatique	188 112	114 342	73 770
Améliorations locatives	54 937	36 547	18 390
	290 519	184 579	105 940

7. Emprunt

L'Ordre dispose d'une marge de crédit de 80 000 \$. Celle-ci porte intérêts au taux préférentiel majoré de 1,75 %. Cette marge était inutilisée au 31 mars 2010.

8. Subvention pour la mobilité de la main-d'œuvre

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec a bénéficié de l'aide financière du gouvernement du Québec, dans le cadre de la Stratégie gouvernementale d'intervention en matière de mobilité de la main-d'œuvre pour un montant de 9 139 \$ (26 332 \$ en 2009) couvrant la totalité de la dépense correspondante.

9. Engagements

L'Ordre a signé un bail comportant une clause d'augmentation annuelle ne pouvant être supérieure à l'indice des prix à la consommation d'une durée de dix ans échéant en mai 2013 pour des espaces à bureaux. De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation échéant en janvier 2014 et avril 2014 relativement à des équipements. L'engagement total pour les prochains exercices est de 236 100 \$ et les versements annuels s'établissent comme suit :

	\$
2011	72 785
2012	73 222
2013	73 659
2014	15 309
2015	1 125

10. Instruments financiers

Juste valeur

Les justes valeurs des débiteurs, du découvert bancaire et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée au cours de l'exercice.

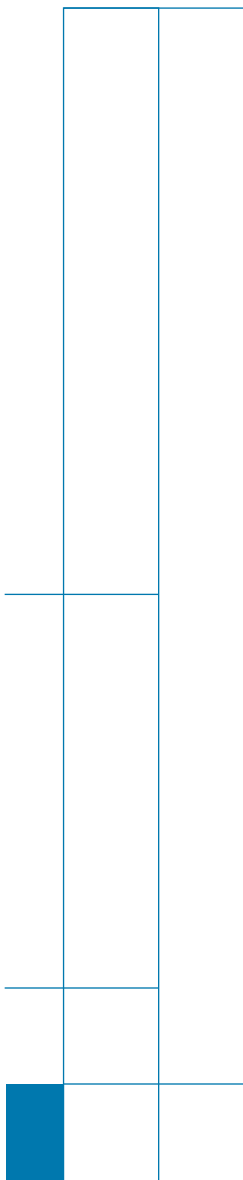
ANNEXE

INFORMATIONS ADDITIONNELLES DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2010

	2010	2009
	\$	\$
Dépenses - comités - formation continue *		
Frais des activités	41 996	28 048
Autres dépenses	1 176	2 072
	43 172	30 120
Dépenses - autres comités		
Audiologie	-	209
Orthophonie scolaire	978	1 218
Inspection professionnelle **	21 041	21 695
Admission	4 079	2 652
Publication	261	689
Activités du syndic	6 112	6 153
Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes	2 048	2 023
Activités relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre réservé	200	253
Ad hoc	-	7 819
Communications	-	127
Discipline	58	697
Révision des plaintes	-	90
Journée sans bruit	1 356	1 004
Règlementation	1 114	-
Surdit�	1 680	-
R�vision des �quivalences	4 504	-
Langage �crit	597	-
Trouble du spectre de l'autisme	1 206	-
	45 234	44 629
D�penses des comit�s	88 406	74 749

* Les activit s relatives   la formation continue comprennent les d penses de comit  - formation continue ainsi que les d penses nettes du programme de formation continue *M. .p* s' levant   14 806 \$. En 2010, le montant total  tait de 57 978 \$ (30 120 \$ en 2009).

** Les activit s relatives   l'inspection professionnelle comprennent les d penses du comit  d'inspection et les honoraires des inspecteurs pr sent s   l' tat des revenus et d penses. En 2010, le montant total  tait de 44 793 \$ (43 612 \$ en 2009).



**Ordre des orthophonistes
et audiologistes du Québec**

235, boul. René-Lévesque Est, Bureau 601
Montréal (Québec) H2X 1N8

Téléphone : 514 282-9123

Sans frais : 1 888 232-9123

Télécopieur : 514 282-9541

Courriel : info@ooaq.qc.ca

Web : www.ooaq.qc.ca